

Cécile BARRA & Alessandro SALVETTI
SELARL CDJ SUD
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES



5 Place John REWALD – BP 200
13606 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

455 Promenade des Anglais
06200 NICE

Tél : 06 50 49 17 59
✉ : a.salvetti@hdjsud.com



EXPEDITION

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
ET LE TROIS OCTOBRE DE QUATORZE HEURES A SEIZE HEURES**

A LA REQUETE DE :

La SA CREDIT FONCIER DE FRANCE, SA, dont le siège social est situé 182 Avenue de France à PARIS 13 (75013), immatriculée au registre de commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en la personne et au Cabinet de **Maître Caroline PAYEN** membre de la **SCP DRUJON D'ASTROS & Associés, Société Civile Professionnelle d'Avocats**, inscrits à la Cour d'appel d'AIX-EN-PROVENCE, domiciliée 9 bis, Place John Rewald, Les Patios de Forbin, 13100 AIX-EN-PROVENCE, où pourront être notifiés les actes d'opposition au présent commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont s'agit.

EN VERTU :

D'un acte contenant prêt reçu par Maître Christophe DASI, notaire à SALON DE PROVENCE (Bouches du Rhône), en date du 4 juillet 2013, garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée et enregistrée au service de la publicité foncière d'AIX-EN-PROVENCE 1 le 22 juillet 2013, volume 2013V n°3214.

Des dispositions du Code des Procédures Civiles d'Exécution

A L'ENCONTRE DE :

Monsieur Jean-Pierre Robert Gérard POILPRET, né le 18 mai 1972 à OLLIOULES (83190), de nationalité française, divorcé et non remarié, chef d'équipe logistique, domicilié 258 Rue des Frères J et R Kennedy à SALON DE PROVENCE (13300)

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Maître Alessandro SALVETTI, Commissaire de Justice Associé membre de la SELARL CDJ SUD, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la Résidence d'AIX EN PROVENCE sis 5, Place John REWALD et à la Résidence de NICE sis 455 Promenade des Anglais, soussigné,

Certifie et atteste m'être transporté ce jour :

**258 rue des Frères Kennedy
13300 Salon de Provence**



En présence de :

- **Monsieur Bruno VATOVEC**, serrurier.
- **Monsieur Maxime NASRATY**, diagnostiqueur
- **La police nationale représentée par la Major de Police du commissariat de Salon de Provence portant le numéro de matricule 347302**

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Sur place, je n'arrive pas identifier le syndic de l'immeuble. Personne n'est présent dans l'immeuble et aucune plaque d'identification du syndic n'est affichée.

Me situant au niveau de la porte du logement (1^{er} étage de l'immeuble), je constate que personne n'est présent.

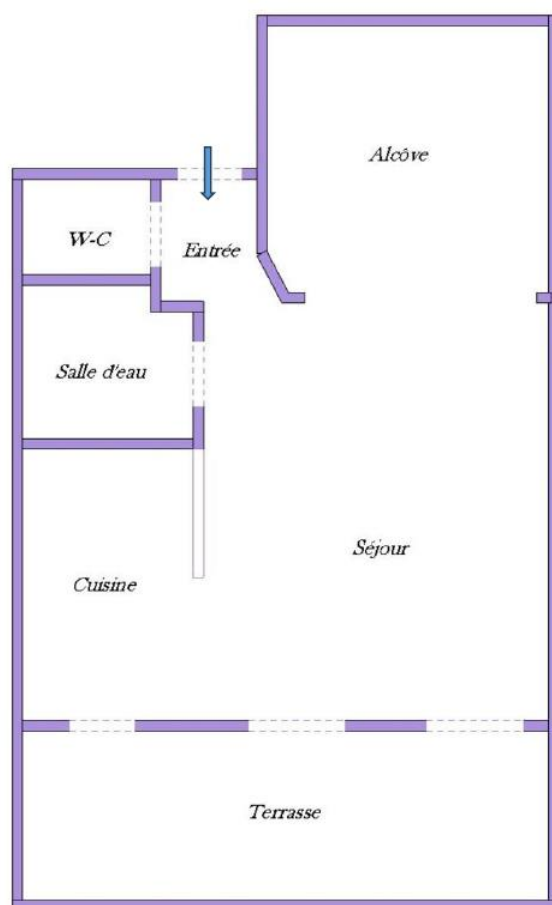
Après avoir longuement manifesté ma présence, personne ne m'a ouvert la porte. J'ai alors demandé à Monsieur VATOVEC de procéder à l'ouverture forcée de la porte du logement.

Ce dernier me déclare que la porte est hors d'usage et qu'elle est seulement verrouillée à l'aide d'un cadenas qu'il ouvre.

A l'intérieur, les lieux présentent des signes d'occupation mais l'occupant n'est pas présent.

Les lieux sont meublés.

Les lieux sont disposés comme suit :



Je constate que les lieux sont jonchés de déchets et de détrit. Il me sera difficile de dresser un procès-verbal descriptif exhaustif.

Après franchissement de la porte d'entrée, j'accède à **la pièce principale** (comportant un dégagement et un coin cuisine).

Je constate la présence d'un tableau électrique à l'entrée.

Au sol, présence de parquet et de carrelage, hors d'usage.

Les murs sont très usagés et présentent de nombreuses traces noirâtres.

Au plafond, la peinture est très usagée.

Au niveau du coin cuisine, je constate que l'ensemble est envahi de déchets et détrit.

Présence d'un plan de travail avec évier, ensemble en mauvais état.

Je constate la présence d'une climatisation ainsi que la présence de deux fenêtres (deux vantaux) et une porte fenêtre (deux vantaux) dont les volets en bois sont en mauvais état. L'ensemble donne sur une terrasse en mauvais état et jonchée d'éléments mobilier et de déchets/détrit divers.

Depuis la pièce principale, je constate la présence de deux portes.

Une porte donne accès à la salle d'eau qui est en mauvais état du sol au plafond.

Le meuble de la pièce est en mauvais état tout comme la cabine de douche.

La seconde porte donne accès aux toilettes.

Au sol, je constate la présence de carrelage en mauvais état.

La peinture murale et celle du plafond sont très usagées.

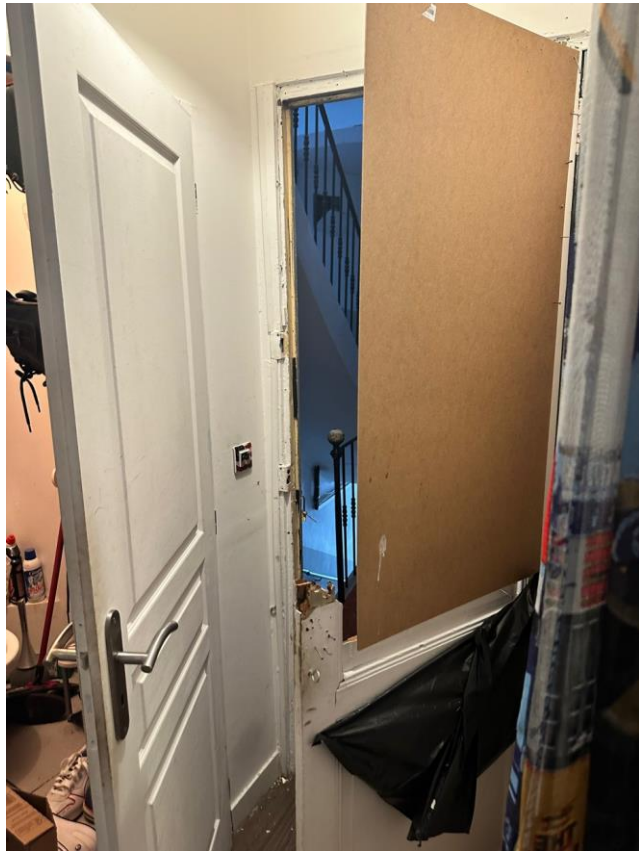
Présence d'une toilette sale et hors d'usage.

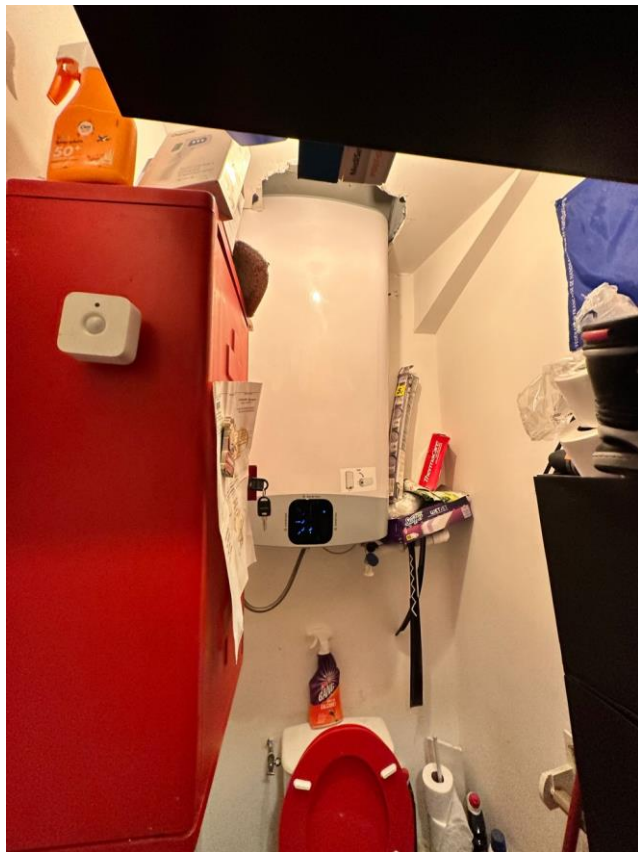
Présence d'un ballon d'eau chaude.

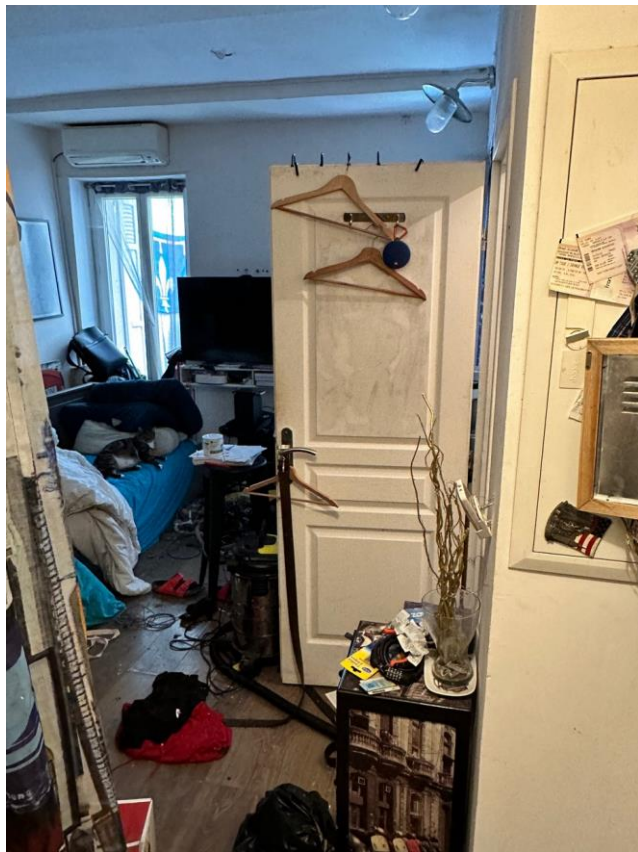
Enfin, face aux fenêtres, je constate la présence d'un dégagement composé de nombreuses étagères. L'ensemble est très usagé.

Je constate que le logement est raccordé au tout à l'égout.

Je réalise des clichés photographiques à titre d'illustration :







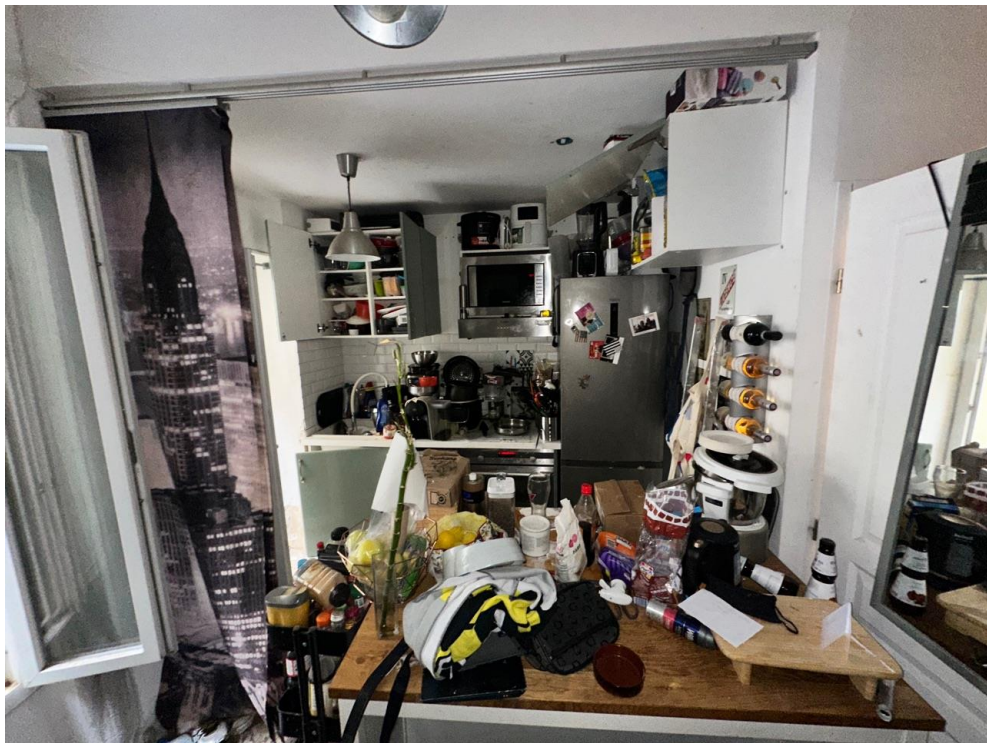
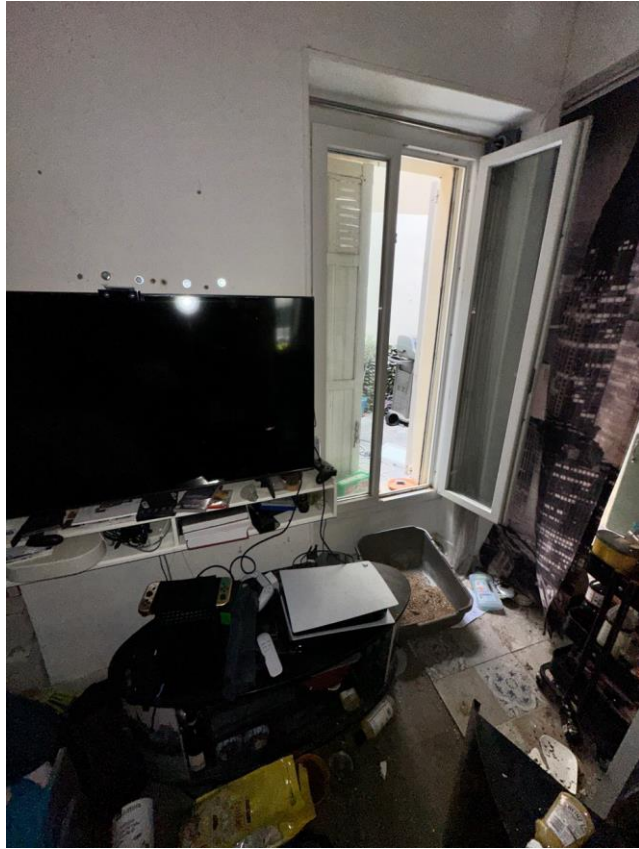


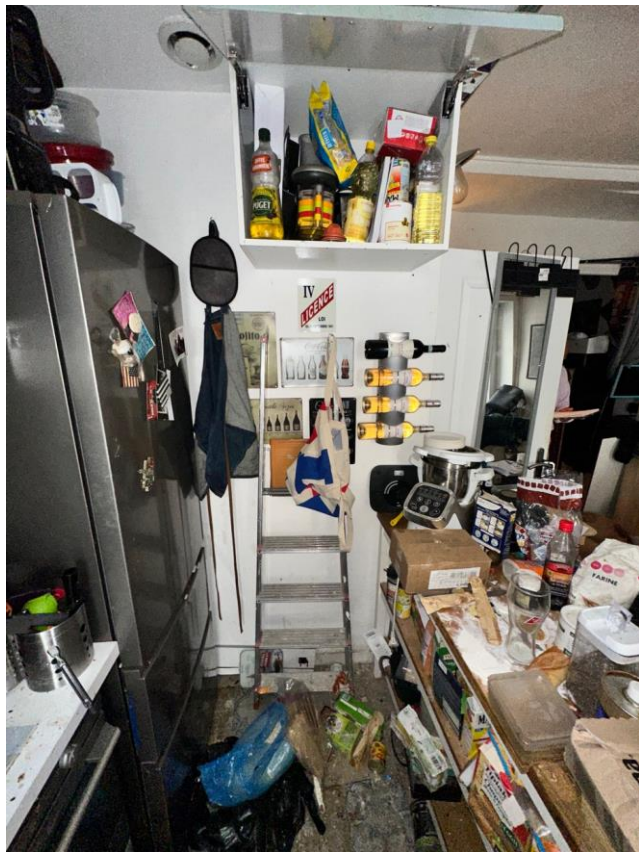
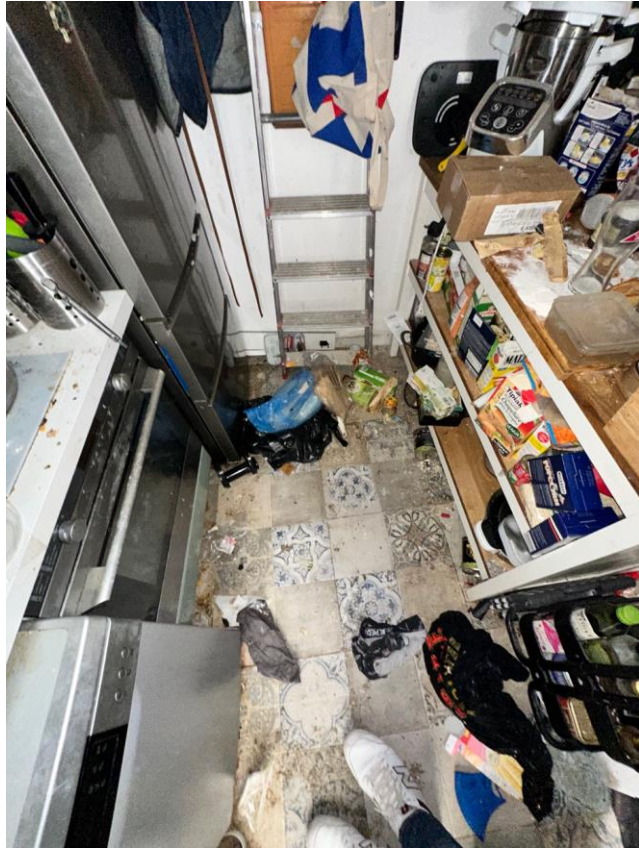


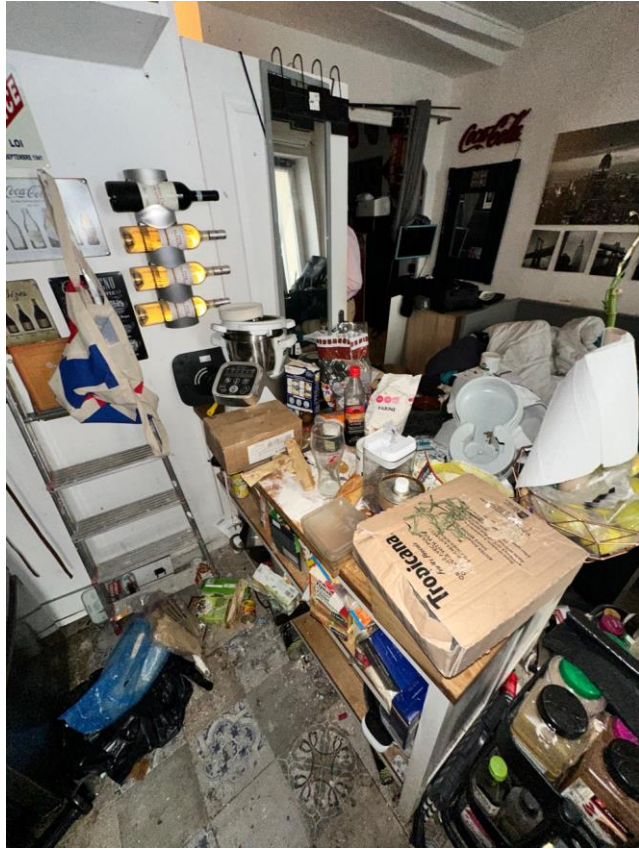
























Mes constatations terminées, je me suis retiré après avoir demandé à Monsieur Bruno VATOVEC de refermer les lieux.

J'annexe au présent acte les diagnostics établis.

Et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'acte

Les articles font référence
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	219.16 €
Emoluments complémentaires	150.00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	376.83 €
TVA à 20%	75.36 €
TOTAL TTC	452.19 €TTC

Me Alessandro SALVETTI
Commissaire de Justice Associé

